



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue exceptionnellement à huis clos par voie de visioconférence

JEUDI 9 SEPTEMBRE 2021 À 18 H

au siège social de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu 990, rue Dupré, Belœil, province de Québec.

Sont présents :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
M. Yves Lessard, vice-président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Mme Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Belœil
M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville
M. Yves Corriveau, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
M. Denis Parent, maire de la Ville d'Otterburn Park

Sont également présents, de la Régie :

M. Pierre-Damien Arel, directeur incendie
Mme Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière
Mme Marie-Ève Chavarie, directrice des ressources humaines

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 12 août 2021
5. Conseil d'administration
 - 5.1. Présentation et adoption budget 2021 RISIVR
6. Ressources humaines
 - 6.1. État de la situation concernant l'évolution de la négociation de la convention collective
 - 6.2. Nomination de quatre (4) lieutenants permanents
 - 6.3. Nomination de monsieur Marc-Antoine Bouchard à titre de pompier permanent
 - 6.4. Autorisation de procéder à l'affichage de quatre (4) postes de pompier permanent sur vacances de poste
 - 6.5. Autoriser la rétrogradation volontaire du salarié 1119
 - 6.6. Prérétraite du chef de division monsieur Alain Brodeur
7. Finances
 - 7.1. Déboursés par chèque pour la période du 5 août 2021 au 2 septembre 2021
 - 7.2. Dépenses incompressibles pour la période du 5 août 2021 au 2 septembre 2021
 - 7.3. Analyse des postes budgétaires au 30 juin 2021



8. Politiques et règlements

8.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 2021-018 décrétant une dépense de 10 998 000 \$ et un emprunt de 10 998 000 \$ pour des travaux de construction d'une caserne incendie, des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égout, d'aménagement paysager, d'aménagements extérieurs complémentaires, d'acquisition d'ameublement, de travaux connexes de même que le paiement des honoraires professionnels nécessaires à la construction de la caserne 21.

8.2 Adoption - Politique sur l'utilisation des médias sociaux

9. Points d'information

9.1. Liste des interventions du mois d'août 2021

9.2. Journal interne – L'info RISIVR, édition 1^{er} septembre 2021

10. Correspondance

11. Varia

12. Période de questions du public

13. Clôture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale mentionne que la séance se tient à huis clos en vertu du décret numéro 1150-2021 du gouvernement du Québec et de l'arrêté numéro 2021-060 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 24 août 2021 et déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte, il est 17 h 45.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

CA-2021-09-82

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Denis Parent
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

CA-2021-09-83

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 12 août 2021

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 12 août 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 12 août 2021 ;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Yves Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 12 août 2021.

ADOPTÉE

5. Conseil d'administration

CA-2021-09-84
5.1 Présentation et adoption – Budget 2022 et PTI 2022-2023-2024 RISIVR

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* et 603 du *Code municipal*, la Régie doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque municipalité et ville membre ;

CONSIDÉRANT QUE l'état des activités de fonctionnement précisant la situation financière estimée au 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT la présentation d'un budget équilibré **2022 de 9 776 359 \$** (des revenus et des dépenses) en prenant 100 885 \$ à la réserve non-affectée, soit un écart de **147 970 \$** pour une augmentation de **1,54 %** ayant une quote-part globale de **9 458 974 \$** pour une augmentation de **3,14 %**, soit un écart de **288 120 \$** ;

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 est composé des montants suivants :

	Programme immobilisation		
	2022	2023	2024
Construction caserne 21**			
Plans et devis	807 215 \$		
Construction incluant achat, installation mobilier, frais de financement temporaire, honoraires professionnel laboratoire et autres consultants		10 998 000\$	
Centre de formation			
Plans et devis	2 000 \$		
Structure personnalisée -			
Simulateur résidentiel à quatre étages			648 911 \$
Total (avant subvention)	809 215 \$	10 998 000 \$	648 911 \$
Subvention construction caserne		4 500 000 \$	
Subvention centre de formation			250 000 \$
Partenaire du milieu			100 000 \$
Financement via la réserve - centre de formation			298 911 \$
Total - Emprunt L.T.	807 215 \$	6 498 000 \$	0 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Denis Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT : D'adopter, pour l'exercice financier 2022, le budget tel que présenté et le PTI 2022-2023-2024 de la Régie. D'envoyer ce budget à chaque municipalité et ville membre pour approbation, en y joignant l'état de la quote-part pour chacune desdites municipalités et villes.



QUOTES-PARTS 2022 ET TERMES DES

PAIEMENTS

Villes	2022		Votre	15-01-2022	01-04-2022	01-07-2022	01-10-2022
			% d'aug				
Saint-Basile-Le-Grand	21.21359%	2 006 164 \$	1.50304%	501 541 \$	501 541 \$	501 541 \$	501 541 \$
McMasterville	7.16945%	678 013 \$	3.37112%	169 503 \$	169 503 \$	169 503 \$	169 503 \$
Otterburn Park	10.03315%	948 832 \$	2.06325%	237 208 \$	237 208 \$	237 208 \$	237 208 \$
Mont-Saint-Hilaire	25.70020%	2 430 462 \$	3.37564%	607 615 \$	607 615 \$	607 615 \$	607 615 \$
Beloil	30.77893%	2 910 755 \$	4.37954%	727 689 \$	727 689 \$	727 689 \$	727 689 \$
Saint-Mathieu-De-Beloil	5.10468%	482 748 \$	3.34547%	120 687 \$	120 687 \$	120 687 \$	120 687 \$
Total	100.00%	9 456 974 \$	3.14%	2 364 244 \$	2 364 244 \$	2 364 244 \$	2 364 244 \$

ADOPTÉE

6. Ressources humaines

6.1 État de la situation concernant l'évolution de la négociation de la convention collective

La directrice ressources humaines et le directeur incendie font rapport au conseil sur l'état de la situation concernant l'évolution de la négociation de la convention collective.

CA-2021-09-85

6.2 Nomination de quatre (4) lieutenants permanents

CONSIDÉRANT la création de quatre postes de lieutenant permanent lors de la séance du conseil d'administration du 10 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT le concours interne 2021-01 qui a permis de recueillir les candidatures de six salariés, dont cinq répondaient aux critères ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection, composé de madame Annie Bellemare, technicienne en administration et ressources humaines, et de messieurs Donald Lebrun, directeur adjoint aux opérations, Martin Dussault, chef de division, Patrick Beauchemin, chef aux opérations et Patrice Berthiaume, chef de district, recommandent la nomination des candidats suivants :

- Monsieur Marc La Rocque
- Monsieur David Sanscartier
- Monsieur Erick Whittaker
- Monsieur Luc Lacaille

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des conditions de travail sont celles liées à la convention collective en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Diane Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT : D'entériner la nomination de messieurs Marc La Rocque, David Sanscartier, Erick Whittaker et Luc Lacaille à titre de lieutenants permanents en date du 10 octobre 2021.

ADOPTÉE



CA-2021-09-86

6.3 Nomination de monsieur Marc-Antoine Bouchard à titre de pompier permanent

CONSIDÉRANT QUE la structure de la Régie comporte vingt-quatre postes (24) postes de pompier permanent ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a pris connaissance de la retraite de l'un de ses pompiers permanents ;

CONSIDÉRANT QUE le concours 2021-02 a recueilli dix-sept candidatures à l'interne ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-Antoine Bouchard est le candidat détenant le plus d'ancienneté.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des conditions de travail sont celles liées à la convention collective en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT : d'entériner la nomination de monsieur Marc-Antoine Bouchard à titre de pompier permanent en date du 10 octobre 2021.

ADOPTÉE

CA-2021-09-87

6.4 Autorisation de procéder à l'affichage de quatre (4) postes de pompier permanent sur vacances de poste

CONSIDÉRANT QUE les employés sélectionnés à titre de lieutenant permanent occupaient les fonctions de pompier permanent ;

CONSIDÉRANT QUE cette nomination engendre quatre vacances de poste de pompier permanent ;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective prévoit une période d'essai d'une durée de douze (12) mois à la suite de la nomination à titre de lieutenant ;

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels de la Régie et de stabilité de main-d'œuvre sur les équipes de travail ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie
APPUYÉ par Yves Corriveau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT : D'autoriser le processus de dotation de quatre (4) pompiers permanents. Réintégrer le salarié à ses fonctions de pompier permanent en créant un poste de pompier permanent advenant qu'il n'atteigne pas les exigences minimales requises par le poste de lieutenant permanent lors de la période d'essai.

ADOPTÉE



CA-2021-09-88

6.5 Autoriser la rétrogradation volontaire du salarié 1119

CONSIDÉRANT QUE l'employé 1119 est à l'emploi à la Régie à titre de lieutenant à temps partiel et qu'il avait été embauché par la Ville de Belœil le 15 avril 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 1119 a manifesté l'intérêt de réintégrer les fonctions de pompier éligible à temps partiel ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Denis Parent
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT : D'autoriser la rétrogradation volontaire du salarié 1119 en date du 10 septembre 2021.

ADOPTÉE

CA-2021-09-89

6.6 Preretraitte du chef de division monsieur Alain Brodeur

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Brodeur est chef de division aux mesures préventives pour le compte de la Régie et a été embauché par la ville de Mont-Saint-Hilaire le 1^{er} juillet 1978 ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions entourant la preretraitte de monsieur Brodeur sont énoncées dans la convention de preretraitte ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT : D'autoriser la directrice des ressources humaines à signer la convention de preretraitte de monsieur Alain Brodeur.

ADOPTÉE

7. Finances

CA-2021-09-90

7.1 Déboursés par chèque pour la période du 5 août au 2 septembre 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*, le secrétaire-trésorier doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière a préparé un rapport des déboursés par chèque pour la période du 5 août au 2 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Denis Parent



ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 5 août 2021 au 2 septembre 2021, le tout se détaillant comme suit :

DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration : Réimpression (chèque no 1338)	
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration (chèques no : 1339 à 1374)	159 932,18 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	159 932,18 \$

- 2) D'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder au paiement desdits déboursés par chèque.

ADOPTÉE

CA-2021-09-91

7.2 Dépenses incompressibles pour la période du 5 août au 2 septembre 2021

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 8c) du *Règlement 2020-014 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* que le conseil d'administration délègue à la secrétaire-trésorière de la Régie, l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 5 août au 2 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser et ratifier le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période du 5 août au 2 septembre 2021, le tout se détaillant comme suit :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	
Paiements directs et prélèvements préautorisés Fournisseurs	309 200,87 \$
Transferts électroniques Paie et autres	514 536,35 \$
TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	1 233 665,07 \$

ADOPTÉE

7.3 Analyse des postes budgétaires au 30 juin 2021

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport d'analyse des postes budgétaires au 30 juin 2021.



8. Politiques et règlements

8.1 Avis de motion et dépôt du règlement d'emprunt 2021-018 décrétant une dépense de 10 998 000 \$ et un emprunt de 10 998 000 \$ pour les travaux de construction d'une caserne incendie, des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égout, d'aménagement paysager, d'aménagements extérieurs complémentaires, d'acquisition d'ameublement, de travaux connexes de même que le paiement des honoraires professionnels nécessaires à la construction de la caserne 21

Monsieur Denis Parent donne un avis de motion qu'un règlement d'emprunt 2021-018 décrétant une dépense de 10 998 000 \$ et un emprunt de 10 998 000 \$ pour

des travaux de construction d'une caserne incendie, des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égout, d'aménagement paysager, d'aménagements extérieurs complémentaires, d'acquisition d'ameublement, de travaux connexes de même que le paiement des honoraires professionnels nécessaires à la construction de la caserne 21.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes et l'article 445 du Code municipal du Québec le projet de règlement 2018-011 est déposé pour adoption lors d'une assemblée ultérieure.

CA-2021-09-92

8.2 Adoption de la politique en matière d'utilisation des médias sociaux

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (ci-après, la « Régie ») établit sa position à l'égard de l'utilisation des médias sociaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie reconnaît la valeur et les bienfaits des médias sociaux à des fins de communication et de visibilité ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a adopté précédemment la *Politique relative à l'utilisation des ressources informatiques de la Régie*, la *Politique en matière de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail* et au *Code d'éthique et de déontologie des employés de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* (règlement numéro 2018-002) ;

CONSIDÉRANT QUE la *Politique en matière d'utilisation des médias sociaux* ne remplace pas les politiques mentionnées en amont, mais se veut complémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE cette politique vise à :

- Outiller et sensibiliser les employés quant à l'utilisation des médias sociaux dans le contexte d'un usage officiel, d'un usage à des fins professionnelles et d'un usage à des fins personnelles ;
- Énoncer les règles, normes, procédures et bonnes pratiques qui s'appliquent à l'accès aux médias sociaux ainsi qu'à leur utilisation à la Régie, définissant ainsi les bonnes pratiques d'utilisation des médias sociaux ;
- Maximiser les avantages liés à l'utilisation des médias sociaux tout en minimisant les risques éventuels pour la Régie ou de ses employés et administrateurs ;
- Préserver l'image et la crédibilité de la Régie auprès des citoyens qu'elle dessert.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'adopter la politique en matière d'utilisation des médias sociaux.

ADOPTÉE



9. Points d'information

9.1 Liste des interventions du mois d'août 2021

9.2 Journal interne – L'info RISIVR, édition du 1^{er} septembre 2021

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

10. Correspondance

11. Varia

12. Période de questions du public

Aucune question reçue par courriel au conseil d'administration.

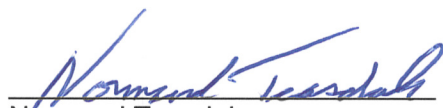
CA-2021-09-93

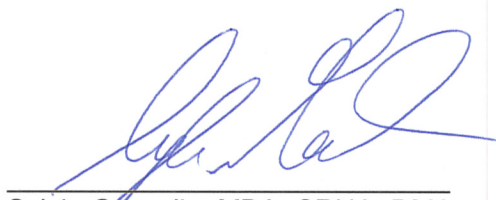
13. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 18 h 30.

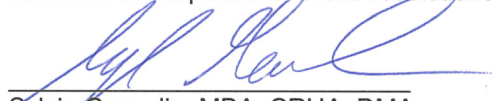
ADOPTÉE


Normand Teasdale
Président d'assemblée
Président du conseil d'administration

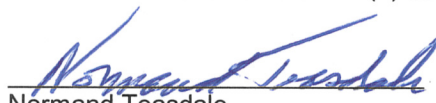

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire d'assemblée
Secrétaire-trésorière

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.


Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire-trésorière

Je soussigné Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.


Normand Teasdale
Président du conseil d'administration